

Programme pilote – Échange national d'enseignant-e-s  
Appel à projets 2020

## Cadre de qualité

Afin de garantir la qualité des mobilités dans le cadre de l'échange national d'enseignant-e-s, Movetia fait les recommandations suivantes aux acteurs impliqués dans le programme pilote:

### Pour les institutions d'envoi :

#### Avant, pendant et après la mobilité :

- Choisir les étudiant-e-s en s'appuyant sur des critères et des procédures transparents et clairement définis.
- Toujours choisir/définir les établissements d'accueil et les contenus du stage en fonction des besoins des étudiant-e-s et des objectifs d'apprentissage convenus.
- Mettre en œuvre des mobilités plus longues plutôt que plus courtes, si cela est réalisable, dans la perspective d'accroître les effets de l'apprentissage.
- Définir les résultats d'apprentissage attendus lors du stage en tenant compte des connaissances, des aptitudes et des compétences à acquérir.
- Préparer les étudiant-e-s à la vie pratique, professionnelle et culturelle dans la région d'accueil, en particulier par des formations linguistiques adaptées aux exigences professionnelles du stage.
- Assurer aux étudiant-e-s un soutien logistique quant à la planification du voyage, l'hébergement et les questions d'assurance.
- Assurer que les stagiaires restent immatriculé-e-s lorsque le stage se déroule pendant les études.
- Reconnaître pleinement (conformément à la convention / accord) que l'étudiant-e a réalisé de manière satisfaisante les activités mentionnées dans la convention de stage.
- Assurer que l'école d'accueil est soucieuse de veiller à un encadrement approprié des stagiaires.
- Evaluer avec l'étudiant-e le développement personnel et professionnel réalisé pendant le stage.
- Constituer un dossier de mobilité pour chaque stagiaire, contenant au moins la convention de mobilité, le compte rendu de l'expérience et le certificat de travail.

#### Indemnité financière :

- Verser au stagiaire le soutien financier (subvention) prévu par le programme avant le début de sa mobilité.

### Pour l'institution d'envoi et l'école d'accueil :

- Négocier/définir un programme de stage sur mesure et un accord concernant la reconnaissance et l'encadrement pour chaque étudiant-e.
- Suivre le déroulement du stage et, le cas échéant, prendre les mesures qui s'imposent.
- Éviter les doubles placements afin que l'expérience d'apprentissage soit aussi complète que possible.

### Pour l'école d'accueil :

- Désigner un-e enseignant-e chargé-e de l'encadrement des étudiant-e-s, qui les conseille, les aide à se familiariser avec l'environnement, leur explique les structures et les conditions d'enseignement de l'école et surveille le déroulement du stage.
- Prendre contact suffisamment tôt avec le/la stagiaire et clarifier, d'entente avec l'institution d'origine, le programme du stage et les questions organisationnelles.
- Attribuer aux étudiant-e-s des tâches et des responsabilités (telles que définies dans la convention de mobilité) qui correspondent à leurs connaissances, à leurs aptitudes, à leurs compétences et aux objectifs du stage et assurer qu'ils disposent du matériel et du soutien appropriés.
- Permettre et assurer au/à la stagiaire une participation active à la plupart des heures d'enseignement et la prise en charge de certains cours de langue dans sa langue maternelle.
- Assurer la présence et le soutien appropriés de l'enseignant-e chargé-e de l'encadrement lors des heures d'enseignement dispensées par le/la stagiaire.
- Proposer un soutien pratique en cas de questions ou de problèmes ainsi que pour la compréhension de la culture de la région d'accueil.
- Vérifier l'adéquation de la couverture d'assurance et dispenser les informations pertinentes.
- A la fin du stage, établir un certificat, une attestation, etc. de travail dans les meilleurs délais.

### Pour le/la stagiaire :

- Respecter tous les points des accords conclus en lien avec le stage, effectuer le stage conformément à ce qui est défini dans la convention d'apprentissage et donner le meilleur de soi pour que le stage soit une réussite.
- Respecter les règles et les consignes de l'école d'accueil, les horaires de travail convenus ainsi que le code de conduite.
- Informer en temps utile l'institution d'envoi des éventuels problèmes ou changements liés au stage.
- Passer les week-ends et autres périodes de temps libre pendant la mobilité, si possible, à proximité du lieu de stage ou de la région linguistique correspondante.
- Au plus tard 14 jours après la fin du stage, remettre un compte rendu de l'expérience au format requis, accompagné de tous les documents d'appui nécessaires.